



-----  
 DÉPARTEMENT  
 DE L'ISÈRE  
 -----

Membres en exercice : 15  
 Membres présents : 10  
 Nombre de pouvoirs : 2  
 Membres votants : 12

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2023

Le dix-huit décembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 12 décembre 2023

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Lucie HARREAU, Hubert COLLAVET

Absents : Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL (donne pouvoir à Pascal Souche), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Hervé Alotto), Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Jean Paul JULIEN

### DEL2023\_081 : Finances – Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2024

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur (maire) peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, étant précisé que sont non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est rappelé que le mandatement des dépenses de fonctionnement avant le vote du budget peut s'effectuer dans la limite des crédits ouverts lors de l'exercice précédent sans autorisation de l'assemblée délibérante.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 (déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser, des reports et des dépenses imprévues) = 1 502 016 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 375 504 €, soit 25% de 1 502 016 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Article	Montants Ouverture par anticipation proposée en 2024
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	2031 – Frais d'études	16 050 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	2128 – Autres agencements et aménagements	74 000 €
	21314 – Construction bâtiments culturels et sportifs	130 502 €
	2111 – Terrains nus	12 000 €
	2117 – Bois et forêts	8 000 €
	21838 – Autre matériel informatique	3 000 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	2313 - Constructions	131 952 €
<b>TOTAL</b>		<b>375 504 €</b>

Considérant que la date de vote du budget primitif 2024 est programmée au mois de mars ;

Considérant la nécessité de lancer des consultations à des fins de marchés publics et d'engager certains travaux ou prestations dès le début de l'année 2024, sans attendre le vote du budget ;

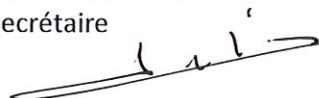
Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à la **majorité absolue** (1 opposition) :

- **D'approuver** l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget 2024, selon la ventilation présentée ci-dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à engager, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts susmentionnés.

**Modalités de vote : 11 POUR / 1 CONTRE / 0 ABSTENTION**

Florent CHOLAT  
Maire

Jean Paul JULIEN  
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la  
Transmission en préfecture le : **22 DEC. 2023**  
Publié le : **22 DEC. 2023**